

différentes que, me semble-t-il, l'amendement crée de la confusion et, par conséquent, n'a aucun sens. Il n'est donc sûrement pas approprié...

L'hon. M. Starr: Ne dites pas cela d'eux; ils sont camarades avec les libéraux.

M. Knowles: ... dans la motion.

• (8.50 p.m.)

La référence a trait à toutes les étapes antérieures. Le bill a été adopté en deuxième lecture par un vote inscrit. Quand on emploie l'expression «sur division», cela veut dire d'ordinaire que le vote ne sera pas inscrit. A l'examen en comité, certains articles ont été adoptés par un vote par assis et levé; d'autres sur division. Je crois qu'on peut mettre en doute l'exactitude des mots et, comme ils rendraient la motion inintelligible, ils ne devraient pas être acceptés.

M. Nasserden: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dans la version française que nous avons, on trouve le mot «approuvé» au lieu du mot «adopté» à toutes les étapes antérieures. Il y a une différence. La version française ou la version anglaise est inexacte. Quoi qu'il en soit, les deux textes ne semblent pas identiques.

M. Pugh: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la Chambre puisse jeter le discrédit sur un vote pris antérieurement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que le député de Compton-Frontenac veuille discréditer le vote précédent. Pour moi, son intention est claire. Il voulait que soient insérés les mots «sur division à toutes les étapes antérieures».

Je comprends aussi très bien le point de vue du député de Winnipeg-Nord-Centre et l'amendement, s'il était adopté, rendrait la motion difficile à comprendre. Je signalerai qu'il contredirait les faits, puisque, sauf erreur, le bill avait été adopté, du moins lors de la première lecture, du consentement unanime de la Chambre. Plus simplement, disons qu'il avait été adopté sans division.

Cela étant et puisque le texte de l'amendement proposé par le député manque de clarté, je regrette de ne pouvoir accepter cet amendement.

[Français]

M. Latulippe: Pourrais-je donner quelques éclaircissements?

M. Graftey: Ce n'était pas vraiment sérieux!

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si vous avez complètement rejeté l'amendement...

M. l'Orateur: Je rappelle à l'honorable député que j'ai invité les députés à donner leur opinion au sujet de la recevabilité de l'amendement. Je l'ai rejeté, et je ne crois pas qu'il soit possible de poursuivre la discussion.

[Traduction]

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, votre décision au sujet de l'amendement et le discours prononcé à la Chambre m'ont tous deux intéressé. Si le député de Compton-Frontenac estime que le pays est si mal en point, pourquoi accordera-t-il sa confiance au gouvernement?

La grave crise financière que le Canada traverse à l'heure actuelle a sans aucun doute été provoquée par le gouvernement. Qu'est-il arrivé lundi dernier? Cet incident est peut-être déjà estompé dans l'esprit de certains. Je n'étais pas ici, me trouvant dans les provinces Maritimes avec 24 autres membres du comité des transports. Certains députés s'y trouvaient aussi pour aider leurs commettants à présenter des mémoires au comité. Quoi qu'il en soit, selon le premier ministre, comme il n'y avait pas assez de députés à la Chambre lundi soir, le vote de ce soir-là ne saurait être un vote de confiance.

Tous peuvent se rendre compte de ce qui s'est produit en lisant le *hansard*. Le ministre des Finances (M. Sharp) a demandé le vote. Le ministre du Commerce (M. Winters) agissait comme premier ministre suppléant. Il se trouvait à la Chambre, et dirigeait les affaires du pays du mieux qu'il le pouvait. Nous avons pu voir le ministre des Transports (M. Hellyer) se lever et exhorter tous les députés à voter. C'est le genre de direction que nous avons eue en ce lundi fatidique comme on l'appellera souvent... lundi fatidique pour le peuple canadien, la démocratie et le parti libéral. Il est étrange qu'un parti qui a adopté comme couleur le rouge succombe un noir lundi de deuil.

Le gouvernement l'avait emporté par une mince majorité de neuf voix à l'étape de la deuxième lecture. Lundi après-midi, un article du bill avait été adopté par seulement trois voix de majorité. Le gouvernement avait assurément été amplement prévenu par l'opposition. Il y avait certainement eu assez de votes pour prévenir le gouvernement. Celui-ci ne peut pas maintenant demander de ne pas considérer le vote de lundi soir comme un vote de confiance.